



MAIRIE DE TREGUNC

ATTRIBUTION DE DEUX MARCHES PUBLICS

Nombre de conseillers : 29
En exercice : 28
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 20/02/2017
Reçu en préfecture le 20/02/2017
Affiché le **20 FEV. 2017**
ID : 029-212902936-20170220-DE17070207-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Étaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc - Sonia DOUX BETHUIS — ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal – LE GUILLOU Marthe

Le conseiller absent a donné pouvoir pour voter en son nom :
- Anita JOULAIN à Fanny SALAUN

Date de convocation : 31 janvier 2017
Philippe NIMIS est nommé secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition de la commission d'appel d'offre, réunie le 24 janvier 2017, de retenir l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES pour le lot mobilier urbain du marché d'aménagement du bourg et l'entreprise COLAS pour le marché d'entretien de la voirie communale ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 24 janvier 2017 ;

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- attribuer le lot mobilier urbain du marché public d'aménagement du centre bourg à l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES, par 24 voix pour et 5 abstentions (Brigitte BANDZWOLEK, René CANTIE, Pascal CHARPENTIER, Marthe LE GUILLOU et Gisèle SINQUIN-DANIELOU) ;
- attribuer le marché pour l'entretien de la voirie communale (2017-2018) à l'entreprise COLAS, à l'unanimité ;
- signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Tregunc, le 17 février 2017

LE MAIRE
Olivier BELLEC

